

REGLEMENT GENERAL DES EPREUVES

Le triathlon d'Aydat 2021 est organisé par
le Club de Puissance 3 Cournon, sous l'égide de la FFTRI,



ATTENTION, bien prendre connaissance de l'article 11 concernant les conditions sanitaires liées au COVID-19

Article 1: Discipline

Le règlement en vigueur est celui de la FFTRI., les concurrents s'engagent à le connaître et à le respecter. Il est consultable sur www.fftri.com

Article 2 : Inscriptions

Dans le cadre de notre démarche "Développement Durable", les inscriptions se font uniquement par Internet, et leur date limite est fixée au Jeudi 24 Juin 2021 Minuit, dans la mesure des places disponibles.

Le nombre d'inscriptions est **limité à 400 participants pour l'épreuves S, et 450 participants pour l'épreuve M (y-compris relai).**

Toutes les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés :

- Triathlon S (individuel)** ouvert à partir de la catégorie Cadets (2005)
- Triathlon M (individuel)** ouvert à partir de la catégorie Juniors (2003)
- Triathlon M (relais)**, épreuve Natation ouverte à partir de la catégorie Minimes (2007), épreuves cyclisme et course à pied ouvertes à partir de la catégorie Cadets (2005).

Documents suivants à fournir lors de l'inscription en ligne :

- règlement en ligne
- photocopie de licence de triathlon en cours de validité ou pour les licences loisir, action, licence américaine, les non licenciés un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition de moins d'un an. - pour les licenciés d'une fédération étrangère de triathlon affiliée à l'ITU venir avec sa licence en cours de validité.

Article 2 Bis : Horaires des courses

Courses	Retrait des dossards	Ouverture Parc *	Départs	Remise des Récompenses
S	8h00-9h15 sur place	8h30	10h00	11h45
M + relai	10h00-13h45 sur place	12h45	14h30	17h45



* Attention le parc à vélo sera fermé impérativement 1/4h avant le départ de chaque course. Sac interdit dans le parc à vélo, zone de gardiennage prévue

Article 3 : Retrait des dossards

La présentation de la licence est obligatoire lors du retrait des dossards, sous format papier ou numérique. Le retrait des dossards s'effectuera à l'entrée du site ou la veille entre 14h et 19h au magasin DV sport, 93 Avenue d'Aubières, à Cournon.

Un seul dossard sera fourni à l'inscription. Les concurrents sont tenus d'avoir un porte-dossard avec trois points d'attache.

Article 4 : Les épreuves

Départ : Les concurrents doivent se présenter sur la ligne de départ natation 15minutes avant le début de chaque course.

Natation : Le port de la combinaison est obligatoire en-dessous de 16°C pour les courses M et S, facultative entre 16 et 24°C et interdit au-dessus de 24°C. Obligation de porter le bonnet de bain fourni par l'organisateur. *Les dossards ne pourront être utilisables pour la natation.*

Cyclisme : Trois points d'attaches sont nécessaires pour le dossard, ce point est vérifié par les arbitres à l'entrée du parc à vélo. Le guidon du vélo doit obligatoirement avoir des bouchons aux extrémités. Le code de la route doit être respecté. Le port du casque rigide est obligatoire, jugulaire fermée et serrée. Le dossard doit être porté à l'arrière. Tous déplacements dans le parc à vélo doit se faire vélo à la main. L'abri-aspiration (drafting) est interdit. Une pénalty box sera installée à l'entrée du parc à vélo. (Carton bleu)

Course à Pied : Le port du casque est interdit et le dossard est obligatoirement positionné sur le devant, avec trois points d'attaches. Les concurrents peuvent marcher ou courir. Un comptage est effectué au bouclage du 1er Tour sur la distance M.

Relais : Le passage du relais se fait par transmission de la puce électronique à l'emplacement du vélo dans la zone de transition.

Temps limite :

**Un temps limite est fixé après le départ (Natation + Vélo),
Il est de 1h45 sur la distance S et de 2h45 sur la distance M.**



Article 5 : Environnement et développement durable

Le triathlon d'Aydat, se déroule dans le Parc des Volcans d'Auvergne. Le lac possède le label pavillon bleu. Organisateurs et concurrents s'engagent ensemble à respecter cet espace et le préserver. Le non-respect de la charte environnementale (jeter des déchets au sol, abandon de matériel, de vêtements, d'accessoires) est interdit en dehors des zones de propreté situées aux ravitaillements. Tout manquement à ces consignes pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la compétition par les arbitres.

Article 6 : Sportivité et respect

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Le triathlon est un sport individuel, il n'autorise aucune assistance extérieure.

Article 7 : Assurance, sécurité et responsabilité

Les concurrents sont couverts pendant la course par leur licence FFTRI (annuelle ou "Pass Compétition" acquis lors de leur inscription). Des secouristes et un médecin sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer les premiers secours. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dus à un mauvais état de santé, au non-respect du code de la route ou des consignes de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

La puce de chronométrage non rendue sera facturée 30€ à l'athlète.

Article 8 : Annulation

Les inscriptions aux courses ne seront pas remboursées en cas d'annulation ou de transformation des épreuves en duathlon par exemple. De même qu'un concurrent inscrit qui ne se présentera pas au départ de la course, ne pourra être remboursé.

Aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement quel qu'en soit le motif, toutefois en accord avec l'organisation vous avez la possibilité de revendre votre dossard ou votre inscription sera reportée à l'année suivante.

Dans le cadre de la crise sanitaire, si nous sommes contraints de renoncer à l'organisation de l'édition 2021 du triathlon d'Aydat, votre inscription sera remboursée à hauteur de 80% (hors frais bancaires), le solde nous permettant de régler les frais engagés.

Article 9 : Droit à l'image

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant-droits (partenaires et média) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de leur participation au Triathlon d'Aydat 2021, sur tout support y compris pour des projections éventuelles, lors de cette journée.



Article 10 : Classement

S et M : une récompense aux 3 premiers (Hommes et Femmes) de chaque catégorie.

Relais : une récompense à la 1^{ère} équipe de chaque catégorie.

Le détail du protocole de la remise des récompenses se fera en accord avec les règles sanitaires en vigueur. Elle pourra donc être adaptée en fonction des restrictions en application le jour de l'épreuve.

Article 11 : Règles Sanitaires

En raison de la situation sanitaire que nous traversons, des règles spécifiques ont été mises en place afin de garantir la santé des participants, des arbitres, des organisateurs et des spectateurs. Ces règles sont décrites dans un protocole sanitaire disponible sur le site Internet du club. Il sera également transmis à chaque participant par e-mail. Merci d'en prendre connaissance et de s'y conformer.

TOUT MANQUEMENT AU RESPECT DE CES REGLES POURRA FAIRE L'OBJECT DE SANCTIONS VOIR D'UNE EXCLUSION DE L'ATHLETE DE L'EPREUVE.

